



Réunion avec le sous directeur des Affaires Maritimes, M. Le Nozahic 26 janvier 2020

Présents à l'audio conférence :

Pour l'administration : M. Le Nozahis, Mme Desbois (cheffe de GM2), Leila Azzaoui (adjointe de M. Singellos, chef du bureau de la formation maritime)

Pour le SNETAP-FSU : Karine Léoné, Terence Rodier, Gurvan Simon et Pascale Bozec

Nouveaux BTS, réforme des BTS existants (calendrier) et examens (intervention de Terence et Gurvan):

BTS : Volonté de faire évoluer les BTSM et leurs prérogatives respectives. **Des réflexions et groupes de travail seront lancés courant 2021, aucun calendrier n'a été fourni.** Dans l'idéal, cette rénovation devrait être effective pour les bacheliers des baccalauréats nouvelle version (soit septembre 2022). Nous avons exprimé notre vive inquiétude sur le lancement tardif des travaux sur les BTS, et qu'une mise en application pour septembre 2022 semble difficile à tenir si un « **coup d'accélérateur** » n'ai pas donné.

M. Le Nozahic nous a quand même dévoilé les **pistes de base** pour une évolution des brevets comme suit :

BTS MASEN → ETO

BTS PGEM → 2 options :

- « navigant » à destination des futurs marins en délivrant l'OCQP,
- « pêche et environnement marin » (pour terriens) ne délivrant pas de certification maritime supplémentaire et par ce fait, pourra être éventuellement dispensé par l'Éducation Nationale qui risque de rentrer en vigueur plus tardivement car BTS plus « lourd » à créer.

BTS mécatronique → OCQM (clôture du référentiel en mars prochain pour une mise en place en septembre 2022)

BTS « polyvalent » → à l'étude pour faisabilité lors des groupes de travail de rénovation des BTS. Mme Desbois et M. Le Nozahic semblaient très sceptiques sur la création de ce BTS. L'option semblerait plutôt d'orienter les élèves du BAC Polyvalent vers les BTSM existants (MASEN / PGEM / Mécatronique).

Pour le BTS MASEN, la DAM recherche actuellement des enseignants pour permettre de lancer les travaux.

Un appel à candidature va être lancé auprès des LPM pour obtenir le BTS mécatronique.

Ces créations multiples de BTS pose également la question des moyens humains (postes enseignants). Le problème est toujours actuel, cependant, la Ministre de la Mer est en négociation avec M. Blanquer pour récupérer les ETP nécessaires. Le choix d'affectation des BTS sera réalisé :

- en concertation avec les conseils régionaux (en charge de la carte des formations et de l'aménagement du territoire) et leurs calendriers différents entre les régions ;
- en tenant compte des LPM accueillant actuellement ou non BTS.



Cultures marines : Le contenu de formation de la filière cultures marines ne dépend plus de la CPC Mer, mais d'une CPC Agriculture (C.P.C : Commission Professionnelle Consultative). La rénovation est donc pilotée par cette dernière. La DAM est toujours consultée pour cette rénovation, notamment sur les titres patron 1 et 2 et marin ouvrier 1 et 2. Notre interrogation sur le sujet est à l'initiative d'une relance de la DAM auprès du Ministère de l'Agriculture pour avoir un état d'avancement de la rénovation. Le ministère de la mer s'est engagé à être très vigilant au maintien des titres professionnels actuels (notamment du patron 1) voire d'augmenter les prérogatives.

Examens : Comment se tiendront les épreuves pratiques ponctuelles (CCF ou épreuve nationale) ?

Réponse de l'administration : M SINGELLOS n'étant pas présent à la réunion, et par manque de temps, la question lui a été posée par mail.

Pascale a rappelé que les collègues qui travaillent sur les référentiels n'ont toujours, ni reconnaissance, ni décharge horaire, pour ce travail considérable et bénévole. Ils le font car ils l'estiment nécessaire si l'on veut que l'enseignement maritime évolue, mais il n'est pas normal qu'ils doivent y consacrer leurs week-ends. En plus, ils compensent le manque d'info de la part des directions sur les nouveaux référentiels et sur la réforme en répondant aux questions des collègues enseignants démunis.

Maintien des classes MAN (intervention de Karine) :

Actuellement nous avons une seule classe MAN PGEM de 12 élèves pour 4 BTS PGEM (48 places).

Pour offrir plus de places à ces élèves, pour rééquilibrer le nombre d'élèves des BTS issus MAN/BAC PRO et pour une mixité des publics très profitable aussi bien aux uns qu'aux autres, y a-t-il une possibilité d'agrandir cette classe et passer à 24 élèves ?

Réponse de l'administration : Si on passe de 12 à 24 élèves, il faut tout doubler au niveau des cours et il n'y a pas les moyens aujourd'hui (DGH), même pour 16, ça inclurait de faire plus d'heures dans certaines matières.

Un suivi des élèves sortants de BTS a été demandé, suivi sur les années 2018/2019/2020 pour savoir ce que nos élèves diplômés de BTS deviennent. Il faudra ensuite intégrer ces données dans la réflexion plus globale des BTS (sur les prérogatives aux BTS, sur des BTS modulaires avec ou sans prérogatives...).

Le SNETAP va faire les calculs pour voir le nombre d'heures supplémentaires qui seraient nécessaire pour passer à 16 ou à 24 élèves.

Situations problématiques dans différents lycées liées aux directions (Pascale) : Dans certains lycée de la moitié nord, les directeurs restent en poste trop longtemps (7 ans actuellement pour BL, Fécamp et Cherbourg), ce qui est néfaste au dynamisme des lycées et préjudiciable aux personnels, car nous y constatons du mal-être. Au-delà de 5 ans, les situations problématiques se crispent. Serait-il possible de faire tourner les directeurs pour soulager les personnels et lancer une nouvelle dynamique ? Et les LPM ne doivent pas être une solution de reclassement pour des personnels des aff mar ou ENSM.

Réponse de l'administration : Les DIRM sont désormais en charge des problèmes de direction. Il est important de faire remonter les difficultés aux DIRM par les instances de dialogues social que sont le CHS-CT et le CT. L'administration n'a aucune remontée de la DIRM concernant les



problèmes à Boulogne par exemple (Voir liste de nos élus dans les DIRM en PJ et ne pas hésiter à les informer régulièrement des dysfonctionnements)

Vie scolaire (Ex-OEA, AESH et AED) (Pascale) : Le sujet de la revalorisation salariale des ex-OEA n'a pas avancé. Peut-on inclure leur prime dans le salaire pour améliorer le calcul de leur retraite ? Parmi ceux que nous connaissons, 5 seraient favorables au passage en cadre B (ceux qui ont des tâches administratives complexes et assistent le CPE) et 6 souhaiteraient un passage en ATP 1ère classe.

Comment améliorer la situation difficile des AESH qui risquent de quitter les lycées maritimes si une solution à leur précarité financière n'est pas trouvée.

AED : assistants d'éducation. Ils sont les plus exposés au Covid car au plus près des élèves, mais n'ont pas de reconnaissance. Peuvent-ils bénéficier de la prime covid ? D'une grille indiciaire ?

Réponse de l'administration :

Pour les ex-OEA, ce sont des personnels qui sont gérés par l'Agriculture. La DAM a fait de nombreuses relances ces 2 dernières années auprès de leur SRH, sans succès. La seule solution est de demander au SNETAP-FSU d'intervenir directement auprès de l'Agriculture afin de trouver une solution (ce sera fait à nouveau).

Pour les AESH, Mme Desbois est bien consciente des difficultés auxquelles ils doivent faire face. Elle a fait des tentatives auprès de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture afin de leur permettre de compléter leur temps de travail dans ces 2 ministères, mais ils n'ont pas voulu l'entendre. Ce ne serait pas possible car les contractuels de droit public ne peuvent pas appartenir à 2 ministères différents et c'est un problème juridique. Il faudrait décentraliser ces missions vers les régions, et ce n'est pour le moment pas possible car le handicap est une mission de l'État. M. Le Nozahic reconnaît que c'est un échec de l'institution.

Pour les AED, là encore, leur statut ne dépend pas d'eux. Ce sont des contrats lycées, donc ne dépendant pas des DIRM, qui n'ont de toute manière octroyé la prime Covid qu'avec parcimonie, et seulement en cas de surcharge importante de travail liée à la pandémie. Leur grille indiciaire suit l'évolution du SMIC et ils ne sont malheureusement pas cédés au-delà des 6 ans, car ces contrats ont été créés au départ pour permettre à des étudiants de financer leurs études.

Problèmes répétés sur les paies (Karine) :

Ce sujet a déjà été évoqué mais reste récurrent : Les retards de paiement lors de changement d'échelon mais, plus récemment des retards de paiement pour des HSA, HSE et sur l'ISOE part modulable. Ce dernier retard en période de Noël a été préjudiciable pour certains agents d'autant plus qu'ils ont été prévenus très tardivement.

Il faut peut-être également pour ce sujet relancer encore le Ministère de l'Agriculture.

Réponse de l'administration : Nous vous avons prévenu dès que l'Agriculture nous a informé de ces nouveaux délais. C'est un incident qui ne se reproduira pas en 2021, c'est conjoncturel.

Amélioration des conditions de travail des enseignants (et du climat du coup) (Pascale) :

Demande du Snetap-FSU :

- . Limiter le nombre de matière enseignée par enseignant.
- . Pas de changement de plusieurs matières la même année.
- . Répartition des matières en concertation avec les enseignants concernés.

Le travail préparatoire aux emplois du temps est habituellement fait en réunion des enseignants par matières ou groupes de matières en fin d'année scolaire. Une proposition de répartition est ensuite faite aux directeurs adjoints qui valident ou pas, mais en tiennent compte dans l'ensemble. Mais dans plusieurs lycées, la répartition s'est faite de manière arbitraire par le DA en juin



2020. Nous demandons donc de la concertation pour éviter des tensions inutiles au sein des équipes et des années scolaires infernales pour certains collègues.

Réponse de l'administration : un document expliquant l'intitulé des matières avec les domaines d'enseignements va être (re)communiqué aux directions des LPM, dès le 27/1/2021 (réunion des directeurs adjoints).

Stage d'anglais technique pour les PLPA et ACEN d'anglais, Pascale : Un stage du type de celui qui s'est fait en 2005 à destination des personnels des CROSS permettrait aux enseignants de s'impliquer davantage dans le maritime, de motiver leurs élèves pour la matière, de donner plus de légitimité à ces enseignements et donnerait de la souplesse aux DA pour la préparation des emplois du temps.

Réponse de l'administration : Actuellement, les fonds destinés au plan de formation des enseignants sont réservés aux stages coûteux liés aux nouveaux référentiels. Mme Desbois comprend le besoin et est d'accord sur le principe, mais pas cette année et probablement pas l'an prochain non plus. Pourquoi dans 2 ans.

Maintien des ouvertures de classe à la rentrée 2021 : Même si les effectifs seront parfois faibles, car le recrutement ne peut pas se faire de la même manière du fait de la pandémie (portes ouvertes et carrefours des métiers annulés), il est important de maintenir les classes dans tous les LPM. La baisse des effectifs de 10 % cette année peut se reproduire.

Réponse de l'administration : Après étude des chiffres, la baisse des effectifs n'a pas eu lieu en 2nde et CAP1, malgré les annulations des portes ouvertes. C'est lors du passage de 2nde en 1ère, et surtout de 1ère en terminale, qu'ont eu lieu les évaporations d'élèves les plus importantes. La disparition du BEP et l'obligation désormais pour tous les élèves de poursuivre jusqu'en terminale pour obtenir les brevets associés aux diplômes vont permettre aux effectifs de remonter. C'est le point positif de la réforme.